



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales constituent la totalité de l'accord passé entre la société Atenao propriétaire du site internet globword.fr et le client eu égard à l'objet considéré. Elles annulent et remplacent tous les accords et toutes les propositions entre les parties, antérieures ou non, oraux ou écrits. Les présentes conditions générales ne peuvent être amendées ou modifiées que par un document écrit signé par les deux parties, et ne peuvent pas être modifiées ou complétées par les termes et conditions des bons de commande émis par le client. Toutes les prestations commandées sur le site www.globword.fr ou directement à l'agence Atenao (par télécopie, courrier électronique ou postal...) entraînent l'acceptation sans réserve des conditions générales suivantes.

Article 2 : Commande de traduction

Toute demande de prestation fait systématiquement l'objet de l'établissement d'un devis préalable. Le devis est établi sur la base du document remis par le client. Il est adressé automatiquement via le site www.globword.fr, ou transmis par télécopie ou courrier électronique au client avec indication du prix, du délai et des modalités de paiement.

Le client s'engage à remettre les textes à traduire sous forme dactylographiée ou imprimée. Les textes techniques seront accompagnés à toutes fins utiles de documents de référence fournis par le client. Les termes techniques traduits seront normalisés au regard des définitions figurant dans tout dictionnaire technique ou, le cas échéant, dans les glossaires fournis par le client.

En cas de difficultés de compréhension du texte, de forme ou de fond, le client s'engage à apporter tout élément permettant à ATENAO d'effectuer la traduction. Toute demande de modification du texte à traduire devra faire l'objet d'un écrit précis de la part du client. Toute modification de la commande susceptible d'entraîner une modification de la prestation donnera lieu à l'établissement d'une facture complémentaire, le délai de livraison sera reporté en fonction de la nature de modification. Toute commande effective réalisée soit directement sur le site www.globword.fr soit directement auprès de la société Atenao sera facturée, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 3 : Délai de livraison

Les délais de livraison s'entendent à réception du paiement et des documents définitifs à traduire, ces délais sont donnés à titre indicatif. Toute commande adressée après 17 heures GMT+1 via le site www.globword.fr ou directement à la société Atenao, sera considérée comme reçue le jour suivant. Si le jour suivant s'avère être un jour non ouvrable, la date prise en compte sera celle du premier jour ouvrable suivant. En cas de difficultés de compréhension du texte, le délai de livraison sera prolongé pour une durée égale au temps de recherche.

Article 4 : Prix et règlement

Les prix sur le site www.globword.fr et plus largement les prix Atenao sont exprimés en euros, ou en devise, hors taxes, TVA en sus selon les règles en vigueur; l'unité de décompte pour une traduction est le mot.

Application de la TVA : La TVA française 19,6 % s'applique pour toutes les prestations vendues par l'intermédiaire du site www.globword.fr.

Article 5 : Réclamation

Toute réclamation ne sera prise en considération que signifiée par courrier électronique, télécopie ou courrier postale au plus tard trente jours calendaires après la livraison des travaux. Passé ce délai, toute réclamation sera exclue. Pour les traductions, la contestation ne peut porter que sur la démonstration d'une erreur commise dans la traduction du texte transmis. En aucun cas, la société ATENAO ne peut être rendue moralement ou matériellement responsable des réclamations motivées par des nuances de style.

Toute contestation devra être justifiée, détaillée avec mention des passages jugés mal traduits. En cas d'insatisfaction de la part du client, c'est-à-dire en cas de réclamation manifestée dans les délais préétablis, Atenao s'engage, à ses frais, et dans un délai restreint à livrer une réédition de la traduction contestée. C'est cette dernière sur laquelle reposera le jugement final de qualité du document. En aucun cas, des défauts dans une partie de la traduction ne peuvent remettre en question le travail tout entier.

Article 6 : retard de livraison

La responsabilité d'ATENAO ne pourra être recherchée pour des retards d'acheminement par télécopies, courriers électroniques et autres moyens postaux ou terrestres ou en cas de force majeure (comme par ex. cataclysmes naturels, perturbations du transport, dérangements de notre réseau ou des serveurs et autres perturbations de nos lignes et de la transmission des données ou obstacles quelconques ne relevant pas de notre responsabilité).

Article 7 : Confidentialité

ATENAO s'engage à respecter la confidentialité des documents transmis. La responsabilité d'ATENAO ne pourra pas être engagée au titre de cet article, en cas de transfert des données par INTERNET. Le cas échéant, une clause de confidentialité détaillée pourra être signée entre Atenao et son client.

Article 8 : Litiges

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une des dispositions des présentes conditions générales, le Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence (13) sera seul compétent, nonobstant la pluralité éventuelle de défendeurs ou l'appel en garantie; le présent article n'est pas applicable au client non commerçant ainsi que les autres conditions générales précitées qui se révéleraient contraires au Code de la consommation.

Seuls les accords pris par écrit entre les parties seront à prendre en considération. En cas de non-paiement, toute représentation ou reproduction partielle ou intégrale des documents livrés est illicite. La société Atenao se réserve le droit d'engager des poursuites sans attendre, et d'exiger un dédommagement dérivant des droits d'auteur.

Article 9 : Conservation des documents

La société Atenao s'engage à conserver les documents qui lui ont été remis pour les besoins de la prestation, pendant un délai de 120 jours francs. Au delà, la responsabilité de la société Atenao ne pourra être engagée du fait de la non conservation des documents remis.

La société Atenao décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de documents qui lui ont été confiés, suite à des événements de force majeure ou de perte lors de l'acheminement par télécopie, courrier électronique, courrier traditionnel et autres moyens postaux ou terrestres.

Article 10 Nullité d'une clause

Si l'une des clauses des présentes conditions générales est considérée par la législation en vigueur comme illégale, invalide ou comme ne pouvant pas être appliquée, les parties acceptent que la validité et force exécutoire des autres clauses des présentes conditions générales ne sont pas affectées et que celles-ci restent en vigueur.